



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

RAPPORT ANNUEL **SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC** **D'ELIMINATION DES DECHETS**

Exercice 2009

Mai 2009

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000

A - INDICATEURS TECHNIQUES :

I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

Sa population est de 43 897 habitants (INSEE 2009 *avec population comptée à part*) répartis dans 81 communes.

Au 31 décembre 2009, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes de l'Aigoual (9 communes – 3 069 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (22 communes – 10 662 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 11 937 habitants) ;
- Communauté de communes Coutach-Vidourle (17 communes – 8 440 habitants) ;
- Communauté de communes Cévennes-Garrigue (15 communes – 8 632 habitants) ;
- Communauté de communes de La Vallée Borgne (5 communes – 1 157 habitants).

II. Compétences exercées

En 2009, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non valorisables) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers-journaux-magazines, emballages, organiques) ;
- des déchets encombrants résiduels (non valorisables) ;
- des cartons et du polystyrène expansé ;
- des ferrailles ;
- des déchets végétaux et du bois (mobilier, palettes, caquettes,...) ;
- des déchets inertes (gravats) ;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques), y compris les DASRI (piquants) ;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;
- des textiles ;

III. Données quantitatives (*tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE 2009*) :

	Quantités traitées	Résultats 2009	Prestataires de traitement	Rappel 2008	Rappel 2007	Rappel 2006
Ordures ménagères résiduelles	12 632,77 t	287,78 kg/hab.	Société SITA Sud (CSDU/Bellegarde)	295,18 kg/hab.	310,17 kg/hab.	323,28 kg/hab.
Déchets encombrants résiduels	2 944,91 t	67,09 kg/hab.	Société SITA Sud (CSDU/Bellegarde)	66,44 kg/hab.	55,74 kg/hab.	57,54 kg/hab.
Verre, papiers, emballages recyclables	1 650,81 t (verre)	80,12 kg/hab.	- sociétés Delta Recyclage (Lansargues) et Cévennes Déchets (Alès) - société VDL (verrerie/Vergèze)	76,59 kg/hab.	74,58 kg/hab.	68,39 kg/hab.
	1 866,32 t (p/emb)					
Cartons	588,10 t	13,40 kg/hab.	SYMTOMA	11,78 kg/hab.	11,27 kg/hab.	13,39 kg/hab.
Ferrailles	1 154,22 t	26,29 kg/hab.	Société CCA (Molières-Cavaillac)	21,60 kg/hab.	22,36 kg/hab.	29,87 kg/hab.
Gravats	10 952,80 t	249,51 kg/hab.	Sociétés Prod'En (Quissac) et Cévennes Déchets (Alès)	267,77 kg/hab.	242,00 kg/hab.	198,26 kg/hab.
Déchets végétaux	4 600,02 t	104,79 kg/hab.	- société CCA (Molières-C.) - société Le Merdanson (Moulès-et-B.) - société Terrasol (Gailhan) - SYMTOMA (site de St Sauveur-C.)	89,89 kg/hab.	87,43 kg/hab.	81,97 kg/hab.
Bois	1 543,23 t	35,16 kg/hab.	Sociétés S.B.R. (Nîmes) et Cévennes Déchets (Alès)	31,01 kg/hab.	30,62 kg/hab.	7,47 kg/hab.
Déchets Dangereux des Ménages + huiles de vidange avec leurs bidons souillés	85,77 t	1,95 kg/hab.	Société Spur-Environnement (Rognac)	1,91 kg/hab.	1,57 kg/hab.	1,39 kg/hab.

Huiles végétales	0,00 t	0	Société Sud Environnement (St Christol-Lez-Alès)	0,01 kg/hab.	0,03 kg/hab.	0,02 kg/hab.
Batteries	0,60 t	0,01 kg/hab.	Société GDE (Aubord)	0,01 kg/hab.	0,33 kg/hab.	0,43 kg/hab.
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	437,22 t	9,96 kg/hab.	Eco-Systèmes (Paris)	9,54 kg/hab.	8,84 kg/hab.	<i>(pas de collecte spécifique)</i>
Amiante lié	19,47 t	0,44 kg/hab.	Sociétés ATO (Sommières) et Jouvert (Laval-Pradel)	0,97 kg/hab.	0,52 kg/hab.	<i>(pas de collecte spécifique)</i>
Ampoules et tubes d'éclairage	0,72 t	0,02 kg/hab.	Société agréée Recylum	<0,01 kg/hab.	<0,01 kg/hab.	<i>(pas de collecte spécifique)</i>
Textiles	57,96 t	1,32 kg/hab.	Entreprise d'insertion Abi d'Occ (Vauvert) puis Le Relais (Avignon) à partir du 1 ^{er} août 2009	1,20 kg/hab.	0,69 kg/hab.	1,03 kg/hab.
Piles et accumulateurs électriques	4,61 t	0,11 kg/hab.	Société agréée Corepile (Paris)	0,10 kg/hab.	0,12 kg/hab.	0,09 kg/hab.
Sous total hors bois, gravats et déchets végétaux	21 443,48 t	488,50 kg/hab.		488,11 kg/hab.	484,83 kg/hab.	493,38 kg/hab.
TOTAL	38 539,53 t	877,95 kg/hab.		876,77 kg/hab.	846,26 kg/hab.	783,12 kg/hab.

(*) Données impossibles à comparer entre elles

IV. Autres compétences exercées

Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) : l'année 2009 a vu les dossiers ISDI de Lanuéjols et St Laurent-Le-Minier/Montdardier être finalisés techniquement et administrativement. Ces deux sites sont désormais susceptibles d'accueillir les déchets inertes de leur zone de production respective : la déchèterie de St Sauveur-Camprieu pour le site de Lanuéjols, et les déchèteries de Molières-Cavaillac, St André de Majencoules et Ganges pour le site de St Laurent-Le-Minier/Montdardier.

Interventions en milieu scolaire ou assimilées :

- premier trimestre : remise des prix du concours « Noël Blanc » auprès des 14 classes participantes, à l'occasion du concours sur la récupération du polystyrène expansé lancé fin 2008 ;
- 25 juillet : tenue d'un stand d'exposition lors des Rencontres des Terroirs du Pays Viganais;
- 16 mai : tenue d'un stand d'exposition lors du Forum sur l'Eco-Habitat à Vabres;
- 9 octobre : visite de la déchèterie de Ganges par une classe du LEP du Roc Blanc, soit 18 élèves;
- 12 novembre : fabrication de papier recyclé avec les 6 élèves d'une classe du CROP à Monoblet ;
- 21 novembre : toujours en direction des 6 élèves du CROP à Monoblet, visite des ateliers techniques du SYMTOMA pour le compactation du carton et du polystyrène en interne.

Nettoyage des PAV : il a été assuré épisodiquement durant l'année en fonction des disponibilités des agents de terrain. Deux périodes de lavage ont eu lieu. L'une en Mai/Juin, avant le pic touristique estival. L'autre en fin d'automne pour les colonnes les plus souillées. Sur l'ensemble de l'année, ce sont environ les deux tiers du parc qui ont pu être nettoyés (lavage haute pression, enlèvement des affiches et autres graffitis).

Compostage individuel : lancée en 2004, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2009 avec 516 unités distribuées. Cela porte à 2 841 foyers couverts depuis 2004, soit un peu plus de 16% de la population du syndicat mixte (base de calcul : *1 foyer = 2,5 habitants*).

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : cette nouvelle filière, initiée par le syndicat mixte en septembre 2007, a permis de récupérer en 2009, 915 boîtes d'aiguilles de seringues usagées auprès de 8 pharmacies volontaires du territoire (sur 17 pharmacies en activité sur le périmètre). Chaque boîte, d'un volume unitaire de 0,7 litre, est distribuée par l'officine au patient concerné par l'automédication par injection, en fonction de ses besoins. Une fois remplie, la boîte est rapportée au pharmacien et regroupée par cartons de 30 unités qui sont enlevés lors d'une tournée trimestrielle pré-établie. Le traitement de ces déchets est assuré par la société spécialisée ATO de Sommières qui assure également la collecte et le renouvellement des cartons auprès des pharmacies. Le mode de destruction est l'incinération sur le site de la société Evolia à Nîmes.

V. Quelques précisions

Les gravats et la ferraille : le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m³ ; ferraille : 0,12 t/m³).

Les déchets végétaux de déchèteries : là encore, le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (0,19 t/m³). Tous les déchets végétaux ont subi un broyage avant d'être compostés.

Quatre sites de compostage ont été sollicités :

- les plates-formes « publiques » de St Sauveur-Camprieu et de Molières-Cavaillac où sont intervenues les sociétés CCA et Cévennes-Déchets pour le broyage et le criblage à la demande du SYMTOMA,
- les sites privés de compostage des sociétés Terrasol (à Gailhan) et Le Merdanson (à Moulès-et-Baucels) pour les végétaux récupérés sur les déchèteries de St Hippolyte (Terrasol), Sauve (Terrasol) et Ganges (Le Merdanson).

Le bois de déchèteries : cette filière a été assurée par la société nîmoise S.B.R. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes pour l'exportation (panneaux d'agglomérés ou combustible).

Autre réalisation 2008 : l'expérience de compactage du polystyrène expansé conduite en 2007 s'est concrétisée en 2008 par la mise en place définitive de cette filière. Au cours de l'année, toutes les déchèteries du territoire ont été équipées soit d'une bennette de 9 m³ pour les plus importantes (Ganges, Molières-Cavaillac, St Hippolyte du Fort, Sauve), soit de sacs en plastique d'1 m³ pour les autres (St Sauveur-Camprieu, St André de Majencoules, St André de Valborgne, Lasalle).

Sur l'année, 969 m³ de polystyrène ont été collectés puis compactés sur le site technique du SYMTOMA à St Hippolyte du Fort.

VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2009, le SYMTOMA disposait de :

- 156 Points d'Apport Volontaire composés d'une colonne à *verre* et d'une ou deux colonnes à *emballages/papiers* (44 sur le Pays vignais, 34 sur Cévennes-Garrigue, 6 sur l'Aigoual, 36 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 6 sur la Vallée Borgne, 30 sur Coutach-Vidourle) ;
- 208 colonnes à verre individuelles ;
- 62 Points de Proximité, composés d'un abri métallique et de 3 cuves en plastique de 660 litres chacun pour recevoir le *verre* et les *emballages/papiers* (34 sur l'Aigoual, 27 sur Coutach-Vidourle, 1 au dépôt de St Hippolyte) ;
- 617 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *jaune* (186 sur le Pays vignais, 195 sur Cévennes-Garrigue, 24 sur l'Aigoual, 98 sur Coutach-Vidourle, 35 sur la Vallée Borgne, 39 en stock au dépôt de St Hippolyte) ;
- 87 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *bleu* (26 sur le Pays vignais, 25 sur l'Aigoual, 34 sur Coutach-Vidourle, 2 en stock au dépôt de St Hippolyte) ;
- 122 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *vert* (52 sur le Pays vignais, 20 sur l'Aigoual, 46 sur Coutach-Vidourle, 4 en stock au dépôt de St Hippolyte) + 35 bacs en plastique de 240 litres, à couvercle *vert*, sur le Pays vignais ;
- 6 armoires pour déchets ménagers spéciaux, placées dans les déchèteries ;
- 21 bennes (9 m³) pour la récupération en apport volontaire des cartons (13 unités), du polystyrène (5 unités) et des gros bidons en plastique (3 unités) ;
- 34 bennes de 30 m³ et 11 bennes de 12 m³ pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries ;
- 2 presses à balles (1 verticale et 1 horizontale) ;
- 1 presse à polystyrène expansé ;
- 1 groupe de lavage autonome ;
- 1 appareil mobile de dégazage du matériel réfrigérant ;
- 2 véhicules *petits porteurs* pour le déplacement des bennes de 9 m³ (Iveco et Mercedes < 3,5 t de ptac) ;
- 2 véhicules utilitaires (Renault « Express » et Ford « Transit ») ;
- 1 véhicule léger en location *Longue Durée* (Renault « Clio »)

B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE 2009)

[*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / *Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

I. les déchets résiduels (acheminés et stockés par la société SITA Sud sur le site de Bellegarde)

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2008	Rappel bilan* 2008
Ordures ménagères résiduelles (Bellegarde)	12 632,77 t	343 645 €	990 204 €	0 €	- 30,39 €/hab.	- 105,59 €/tonne	- 29,15 €/habitant	- 98,75 €/tonne
Déchets encombrants résiduels (Bellegarde)	2 944,91 t	133 188 €	231 683 €	0 €	- 8,31 €/hab.	- 123,90 €/tonne	- 7,61 €/habitant	- 114,53 €/tonne
TOTAL	15 577,68 t	476 833 €	1 221 887 €	0 €	- 38,70 €/hab.	- 109,05 €/tonne	- 36,76 €/habitant	- 101,65 €/tonne

II. les verres, papiers, emballages recyclables

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2008	Rappel bilan* 2008
Verre / papiers / emballages	3 517,13 t	314 194 €	360 306 €	353 303 €	- 7,32 €/hab.	- 91,32^(*) €/tonne	- 5,21 €/habitant	- 68,01 €/tonne

(*) la crise économique mondiale de 2009 a entraîné une diminution importante des recettes issues de la vente des matériaux aux industries du recyclage, toutes filières confondues

III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2008	Rappel bilan* 2008
Cartons	588,10 t	35 054 €	0 €	26 740 €	- 0,19 €/hab.	- 14,14 €/tonne	- 0,05 €/hab.	- 4,50 €/tonne
Ferraille	1 154,22 t	55 905 €	0 €	113 372 €	+ 1,31 €/hab.	+ 49,79 €/tonne	+ 0,22 €/hab.	+ 10,18 €/tonne
Gravats	10 952,80 t	116 213 €	19 179 €	0 €	- 3,08 €/hab.	- 12,36 €/tonne	- 3,15 €/hab.	- 11,78 €/tonne
Déchets végétaux	4 600,02 t	54 490 €	88 013 €	0 €	- 3,25 €/hab.	- 30,98 €/tonne	- 2,44 €/hab.	- 27,12 €/tonne
Bois	1 543,23 t	57 243 €	24 811 €	0 €	- 1,87 €/hab.	- 53,17 €/tonne	- 1,62 €/hab.	- 52,33 €/tonne
D.D.M. (toxiques) + huiles et bidons	85,77 t	7 152 €	37 528 €	0 €	- 1,02 €/hab.	- 520,93 €/tonne	- 0,97 €/hab.	- 508,21 €/tonne
Huiles végétales	0,00 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Batteries	0,60 t	0 €	0 €	60 €	0,00 €/hab.	+ 100,00 €/tonne	0,00 €/hab.	+ 100,00 €/tonne
DEEE (y compris ampoules et tubes)	437,22 t	0 €	0 €	26 047 €	+ 0,59 €/hab.	+ 59,57 €/tonne	+ 0,54 €/hab.	+ 56,29 €/tonne
Amiante lié	19,47 t	2 850 €	3 903 €	0 €	- 0,15 €/hab.	- 346,84 €/tonne	- 0,39 €/hab.	- 404,64 €/tonne
Textile	57,96 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
Piles et accumulateurs	4,61 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
TOTAL	19 444,00 t	328 907 €	173 434 €	166 219 €	- 7,66 €/habitant	- 17,29 €/tonne	- 7,87 €/habitant	- 18,06 €/tonne

IV. Quelques repères

Effectifs (le personnel au 31 décembre 2009) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale dont un équivalent temps plein pour la filière interne « cartons »
- 4 emplois aidés de type C.A.E. pour la filière interne « polystyrène » et le « programme local de prévention »

Compte Administratif 2009 :

Dépenses de fonctionnement 2009 : **3 369 097 €** (3 175 610 € en 2008)

Dont **221 764 €** de charges de personnel soit **6,6 %** (7,0 % en 2008)

Dépenses d'investissements 2009 : **663 624 €** (314 505 € en 2008)

Participation des EPCI adhérents (sur la base de la population INSEE 2009) :

La participation moyenne demandée en 2009 aux EPCI adhérents a été de 61,94 € par habitant (*montant identique en 2008*), dont 53,24 € (52,98 €/hab. en 2008) affectés aux coûts des transports et des traitements pour l'ensemble des déchets pris en charge soit 85,95% de la participation (85,54% en 2008).

Divers : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m² (sur une parcelle totale de 2 018 m²), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les matériels de tri en réparation ou en surnombre en attente de la période estivale, les véhicules et le matériel de nettoyage des PAV, le matériel lié aux filières « cartons » et « polystyrène », les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (gros bidons plastiques, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

V. Coups de projecteur

La filière interne « cartons » :

- nombre de bennes de déchèteries (30 m³) reçues sur le site de St Hippolyte du Fort : 298 (284 en 2008) soit 8 940 m³ (8 520 m³ en 2008)
- nombre de bennes (9 m³) reçues sur le site de St Hippolyte du Fort : 376 (337 en 2008) soit 3 384 m³ (3 033 m³ en 2008)

La filière interne « polystyrène » :

- volume entrant : 1 743,5 m³ (969 m³ en 2008) soit l'équivalent de 58 bennes de déchèteries (32 en 2008) !
 - densité entrante : 6,2 kg/m³
- volume sortant : 60 m³ soit l'équivalent de 2 bennes de déchèterie (pour un poids de 8,2 tonnes)
 - densité sortante : 136,67 kg/m³ (122,5 kg/m³ en 2008)

La filière « DEEE » :

- nombre d'appareils électriques ou électroniques collectés : 155 421 unités pour un poids total de 437,22 tonnes
 - performance : **9,96 kg/hab.** (*Gard : 6,28 kg/hab ; Région LR : 4,58 kg/hab ; France : 5,66 kg/hab*)

[D'après la société agréée Eco-systèmes, les quantités collectées par le SYMTOMA en 2009 ont permis d'éviter l'émission de 271 tonnes de gaz carbonique et d'économiser 359 barils de pétrole brut... !]

Etabli à St Hippolyte du Fort, le 4 mai 2010